

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SCIONZIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°DELC2026_S206
SEANCE DU 28 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration dûment convoqué s'est réuni à la mairie de Scionzier sous la Présidence de Monsieur Sandro PÉPIN.

Étaient présents : MM Sandro PÉPIN, Jean-Marie DELISLE, Carmelo FOTIA, René BOITEAU, Mmes Josette DUMONT, Josette DESBIOLLES, Catherine GAL, Lilia BELAOUAD, DEVILLAZ Marinette, Maria GONCALVES.

Absents excusés : Mmes Alexandra RAPACCIOLI donne pouvoir à Mme DUMONT Josette.

Mme Josette DUMONT est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 11 Date de la convocation : 16/04/2026

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-8 832,88
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	23 199,76
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	14 276,88
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	13 077,36
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION = C. = G. + H.	14 276,88
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	14 276,88
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 074-267401685-20260428-DELC2026_S206-DE



Monsieur le Président demande au Conseil d'administration de bien vouloir approuver l'affectation du résultat 2025 telle que détaillée dans les écritures ci-après :

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration

APPROUVE l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, **à l'unanimité.**

Le Maire,
Président du CCAS,
Sandro PEPIN
SECTIONZIER